MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Dijon, le 16 septembre 2014

Le recteur
Le collège des IEN ET-EG

à

Mesdames et messieurs les professeurs

s/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Inspection de l'éducation nationale
Enseignement technique
Affaire suivie par :
Sophie PROST
Doyenne
Téléphone
03 80 44 86 06
Télécopie
03 80 44 86 95
Courriel
sophie.prost@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon
Secrétariat des inspecteurs
2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : lettre de rentrée commune 2014-2015

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 9 juillet 2013, a permis des évolutions structurelles et pédagogiques ambitieuses. Celles-ci se poursuivront à la rentrée 2014-2015. La réussite des travaux engagés repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires.

La circulaire de rentrée n° 2014-068 du 20 mai 2014 parue au bulletin officiel de l'éducation nationale n° 21 du 20 mai 2014, fixe pour cette année scolaire un certain nombre d'orientations et de priorités qui seront déclinées au niveau académique. Notre mission est de promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante dans laquelle toute forme de violence et discrimination est combattue, et dans laquelle les valeurs de la république sont respectées.

Le projet académique 2014-2017 s'inscrit dans ces priorités nationales, et se décline en quatre grands axes : favoriser l'ambition et la réussite de tous les élèves, faire de l'académie de Dijon une académie pilote (numérique, transition énergétique et développement durable, ouverture à l'international, promotion des formations aux métiers d'art), développer une politique académique multi partenariale et inclusive, et rénover le pilotage académique au service des élèves et des personnels.

Cette lettre de rentrée commune ne se substitue pas aux lettres spécifiques à chaque discipline qui viendront en complément de celle-ci.

1. La valorisation de la voie professionnelle

La valorisation engagée de la voie professionnelle vise à lutter contre les sorties précoces et à faire progresser le taux de réussite au baccalauréat professionnel.
Seule une évolution des pratiques au sein même de la classe permettra d'atteindre cet objectif. Nous vous invitons à travailler en équipe afin de mettre en œuvre des stratégies pédagogiques innovantes au sein de la classe et dans les dispositifs d'accompagnement.

2. L'accompagnement des élèves

- Qualité des apprentissages
  La qualité des apprentissages est au cœur de l'action. Les nouveaux programmes de l'école maternelle, de l'école élémentaire, et du collège permettront d'en améliorer la cohérence jusqu'au lycée, plus adaptés aux besoins de chaque élève. La pédagogie différenciée et les pratiques innovantes devront être développées afin d'adapter au mieux l'enseignement aux besoins des élèves.
  La maîtrise de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication fait partie des compétences que doit acquérir chaque élève durant sa scolarité.

- Evaluation des acquis des élèves
  Il est nécessaire de faire évoluer les pratiques d'évaluation et de privilégier une évaluation positive et bienveillante favorisant la réussite de tous les élèves. L'évaluation formative devra être repensée comme un moyen de faire progresser l'élève dans ses apprentissages. Les critères d'évaluation seront clairement énoncés et le degré de réussite signifié.

- L'accompagnement personnalisé de tous les élèves
  Ce dispositif participe à la personnalisation du parcours de l'élève et à la réussite de sa scolarité. L'objectif est d'asseoir et de développer les pratiques d'accompagnement personnalisé de l'école aux lycées pour :
  - réduire le décrochage scolaire,
  - favoriser un choix plus adapté d'orientation,
  - accompagner et préparer le jeune aux études supérieures,
  - élever le niveau général de formation,
  - conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat et 50 % de l'ensemble d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.

  Une vraie culture commune ancrée sur l'accompagnement personnalisé est à développer au sein de chaque équipe.
  Le corps d'inspection veillera à renforcer le suivi et l'accompagnement de ce dispositif.

- Transitions et fluidité des parcours
  Afin d'assurer une meilleure continuité pédagogique et éducative entre le collège et les lycées, les lycées et les sections de technicien supérieur, toutes les transitions devront être accompagnées en valorisant les acquis de l'élève et en portant une attention toute particulière à ses expériences culturelles (parcours d'éducation artistique et culturelle, défini par la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3 mai 2013).

- Lutte contre les inégalités tout au long de la scolarité
  Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire, les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) seront des lieux propices aux apprentissages et à l'innovation pédagogique. Ils ouvriront la voie de la réussite de tous en permettant ainsi le développement d'une culture du travail.

3. L'accompagnement des professeurs

- Formation initiale des enseignants à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE).
  La rentrée 2014 verra la première génération de concours rénovés, la mise en place du master 2 MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) en alternance dans le cadre d'une relation étroite entre l'université de Bourgogne, l'ESPE de Bourgogne et le rectorat de l'académie de Dijon. Plus de 450 professeurs stagiaires sont affectés dans notre académie. Nous savons pouvoir compter sur vous pour leur réserver le meilleur accueil possible. Les formateurs académiques identifiés par les corps d'inspection assureront une partie de la formation en partenariat avec l'ESPE afin de l'adapter au mieux aux spécificités de la voie professionnelle.

- Formation continue des professeurs
  La formation continue est un levier incontournable pour faire évoluer les pratiques pédagogiques. Le plan académique de formation 2014/2015 propose essentiellement, à travers certains parcours M@gistère, des formations hydrides articulant des actions en présentiel et des actions en distanciel. Le plan académique, consultable en ligne (http://paf.ac-dijon.fr), est constitué de formations transversales et disciplinaires. Pour les actions à candidature individuelle, **les personnels peuvent s'inscrire avant le 27 septembre 2014 dans GAIA**. Les candidatures retenues seront consultables à partir du 14 novembre 2014 dans GAIA.

- Développement du service public du numérique
  Les nouveaux services développés dans le cadre du service public du numérique éducatif feront l'objet d'une large diffusion par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

4. Résultats aux examens à la session 2014.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la réussite scolaire reste un axe prioritaire du projet académique 2014-2017. Lors de la session 2014, nous constatons avec satisfaction une amélioration sensible des résultats au diplôme national du brevet série professionnelle, au certificat d'aptitude professionnelle et au baccalauréat professionnel. Ces efforts méritent d'être soutenus afin de les généraliser à l'ensemble des examens de la voie professionnelle.

Diplôme national du brevet – série professionnelle

	2013	2014	VARIATION
Côte d'Or	80,8 %	81,9 %	+ 1,1
Nièvre	73,7 %	76,0 %	+ 2,3
Saône-et-Loire	77,3 %	81,6 %	+ 4,3
Yonne	77,9 %	78,0 %	+ 0,1
ACADEMIE	77,9 %	80,2 %	+ 2,3

Certificat d'aptitude professionnelle

	2013	2014	VARIATION
Côte d'Or	83,3 %	82,5 %	- 0,8
Nièvre	84,1 %	84,4 %	+ 0,3
Saône-et-Loire	83,6 %	84,2 %	+ 0,6
Yonne	78,5 %	79,5 %	+ 1
ACADEMIE	82,6 %	82,8 %	+ 0,2

Brevet d'études professionnelles

	2013	2014	VARIATION
Côte d'Or	88,4 %	85,9 %	- 2,5
Nièvre	88,8 %	84,7 %	- 4,1
Saône-et-Loire	84,2 %	86,8 %	+2,6
Yonne	80,9 %	71,2 %	- 9,7
ACADEMIE	85,6 %	83 %	- 2,6

Brevet professionnel

	2013	2014	VARIATION
Côte d'Or	67,9 %	60,3 %	- 7,6
Nièvre	57,6 %	52,2 %	- 5,4
Saône-et-Loire	67,2 %	73,2 %	+ 6
Yonne	54,2 %	58,8 %	+ 4,6
ACADEMIE	64,1 %	61,6 %	- 2,5

Baccalauréat professionnel

	2013	2014	VARIATION
Côte d'Or	81,5 %	85,5 %	+ 4,0
Nièvre	81,3 %	85,6 %	+ 4,3
Saône-et-Loire	78,2 %	82,4 %	+ 3,8
Yonne	73,8 %	82,0 %	+ 8,2
ACADEMIE	78,9 %	83,8 %	+ 4,9

Le recteur,

Pour le collège des IEN ET-EG les doyens,

Didier PERRAULT Sophie PROST